



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toronto, Ontario – Le 1^{er} juin 2010 – Mines d'or Wesdome Ltée (WDO : TSX) a déposé aujourd'hui sur www.Sedar.com une version modifiée de son rapport de gestion pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2009, de même que les certificats afférents au rapport de gestion nouvellement déposé conformément à la norme multilatérale 52-109 *sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*.

Après réexamen, la direction de la société, avec la participation du chef de la direction et du chef des opérations financières, a conclu que l'absence de séparation des fonctions constituait une faiblesse importante des contrôles internes de la société à l'égard de l'information financière et de ses contrôles et procédures de communication de l'information. L'absence de séparation des fonctions entraîne un risque du fait que des déclarations inexactes pourraient être produites et ne pas être détectées ou corrigées en temps opportun. Conséquemment, la société est fortement tributaire de l'efficacité des mesures d'atténuation lors de la clôture de ses états financiers afin de s'assurer que les états financiers sont présentés fidèlement, à tous les égards importants. La direction réaffectera les responsabilités actuelles et embauchera du personnel supplémentaire à la comptabilité afin d'améliorer la séparation des fonctions.

La direction a également conclu que les états financiers ne comportaient pas d'anomalies significatives.

En date d'aujourd'hui, les certificats font l'objet d'un nouveau dépôt.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :

Donovan Pollitt, P.Eng.,
président et chef de la direction

ou

Shelly John,
responsable des relations avec les investisseurs

8 King St. East, Suite 1305
Toronto, ON, M5C 1B5
Appel sans frais au : 1-866-4-WDO-TSX
Téléphone : 416-360-3743, Téléc. : 416-360-7620
Courriel : invest@wesdome.com, Site Web : www.wesdome.com

Le présent communiqué de presse comporte des « renseignements à caractère prospectif » qui peuvent inclure, notamment, des énoncés à l'égard des résultats financiers ou d'exploitation futurs de la société et de ses projets. On reconnaît souvent, mais pas toujours, la nature prospective des énoncés à l'emploi des mots « planifier », « prévoir », « s'attendre », « budgéter », « estimer », « entendre », « anticiper », ou « croire » ou certaines variantes de ces mots ou expressions (y compris de leur forme négative) ou encore lorsqu'ils indiquent que certains actes, événements ou résultats « pourraient » ou « devraient » être posés, se produire ou être atteints. Les énoncés prospectifs supposent certains risques, certaines incertitudes et autres facteurs, connus ou inconnus, qui peuvent faire en sorte que les résultats ou le rendement réels de la société pourraient différer considérablement des résultats futurs, du rendement ou des réalisations formulés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Les présents énoncés prospectifs sont valables en date des présentes et la société ne s'engage nullement à mettre à jour ces énoncés de nature prospective, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs ou pour tout autre motif. Rien ne garantit que les énoncés prospectifs se concrétiseront puisque les résultats réels et les événements futurs peuvent différer considérablement des résultats et événements décrits dans ces énoncés prospectifs. La société ne s'engage nullement à mettre à jour ces énoncés de nature prospective si les événements, les prévisions ou énoncés de la direction devaient changer, à moins d'y être contrainte par les lois sur les valeurs mobilières. Ainsi, le lecteur ne doit pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs.